

## Une formation dans un cadre agréable

Le CFA est une composante l'Établissement Agricole de Rethel. Ce dernier comprend plusieurs bâtiments regroupant des salles de classe, la restauration avec Self-service, des Foyers d'Éducation Socio-Culturelle, un internat ainsi que l'ensemble des services administratifs.

Il est implanté dans un cadre verdoyant et agréable, tout en étant facile d'accès et très proche de la ville. (Liaisons SNCF avec Charleville Mézières—Reims-Paris).



La plupart des apprentis sont internes. Privilégier la vie au CFA a donc été un objectif prioritaire pour toute la communauté éducative.

L'Établissement Agricole possède également :

- Une exploitation agricole
- Un centre hippique

Ces 2 structures sont utilisées comme supports pédagogiques pour les différentes applications pratiques prévues dans le cadre des formations.

## L'apprentissage, c'est :

Une formation en alternance : 14 à 20 semaines au CFA, le reste du temps chez le maître d'apprentissage

- Un salaire
- Une expérience professionnelle
- Un diplôme reconnu

## Salaire d'un apprenti

L'apprenti est un salarié de type particulier.

Il doit 35 heures de travail par semaine au Maître d'Apprentissage et bénéficie de 5 semaines de congés payés par an.

	De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	A partir de 21 ans
1 <sup>ère</sup> année	25 % du SMIC	41 % du SMIC	53 % du SMIC
2 <sup>e</sup> année	37 % du SMIC	49 % du SMIC	61 % du SMIC
3 <sup>e</sup> année	53 % du SMIC	65 % du SMIC	78 % du SMIC



## Centre de Formation d'Apprentis Agricole et Hippique des Ardennes

**BP**

(Brevet Professionnel)

## Responsable d'Exploitation Agricole

Diplôme de niveau IV

**CFA Agricole et Hippique  
EPLEFPA**  
Route de Novion  
08300 Rethel

Tél : 03.24.39.60.20  
Fax : 03.24.39.60.15  
cfa@cense08.fr



Site internet  
[cfa.cense08.fr](http://cfa.cense08.fr)



## Un diplôme et une capacité professionnelle

Diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau IV ouvrant droit aux aides à l'installation agricole (né après le 01/01/1971).

Une formation complète qui vous permet de parfaire votre parcours professionnel. Un contenu théorique et pratique qui répond aux exigences des métiers de l'agriculture moderne.

Une forte implication du maître d'apprentissage dans la formation et l'évaluation est nécessaire.

## Compétences recherchées

- Conduire un système de production
- Assurer la gestion de l'exploitation
- Elaborer une stratégie pour l'exploitation
- Maîtriser les gestes professionnels dans le respect des conditions d'hygiène et de sécurité

## Métiers visés

- Responsable d'exploitation agricole
- Salarié agricole hautement qualifié

## Architecture de la formation

### I - Durée de la formation

1200 heures en moyenne selon le plan de formation établi. Une période annuelle de septembre à juin. Cette période s'étale sur 2 ans pour un contrat d'apprentissage.

### II - Public concerné

Être âgé de plus de 18 ans et justifier au minimum, à la fin de la formation, de 2 années d'expérience professionnelle.

#### Avant formation

- Aide familiale
- Conjoint(e) exploitant
- Demandeur d'emploi (2 ans minimum d'activité professionnelle)

Salariés

Jeunes de 18 à 26 ans

#### Après formation

Stagiaire en formation conventionnée par la Région (stage en entreprise)

-----> Demande de Congé Individuel de Formation (C.I.F.)

-----> Contrat d'apprentissage  
Contrat de professionnalisation



## III—Contenu des UC

### UC Générales

**UCG 1** : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

**UCG 2** : Situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'Agriculture

### UC Professionnelles

**UCP 1** : Elaborer un diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement

**UCP 2** : Prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur

**UCP 3** : Gérer le travail dans l'exploitation agricole

**UCP 4** : Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole

**UCP 5** : Commercialiser les produits de l'exploitation agricole

**UCP 6** : Elaborer un projet professionnel

6 A. Elaborer un projet professionnel lié à une exploitation agricole (installation)

6 B. Elaborer un projet professionnel de salariat en agriculture (salariés)

### UC Techniques

**UCT 1** : Conduire un atelier de production de grandes cultures

**UCT 2** : Gérer les équipements de l'exploitation agricole

### UCARE Unités Capitalisables Régionales (2 unités au choix)

**UCARE 1** : Assurer le suivi des grandes cultures en agriculture conventionnelle et/ou en agriculture biologique

**UCARE 2** : Conduire un atelier de production de viande bovine

**UCARE 3** : Mettre en place une démarche qualité, de certification